



TERMES DE REFERENCE

Subvention de recherche pour la promotion de l'approche « une seule santé »

Délai des soumissions : 28 Février 2021

1. Contexte

Le développement des maladies infectieuses émergentes (MIE), constaté depuis plusieurs décennies, semble voué à se poursuivre. A titre d'exemple, actuellement, les indicateurs de suivi de l'épidémie de COVID-19 montrent une persistance de la circulation du SARS-CoV-2 et une augmentation de la prévalence des variants qui, semble-t-il, seraient plus transmissibles. Au Sénégal, en particulier, la réapparition de la grippe aviaire et de la fièvre jaune dans quelques régions en est une autre illustration.

Cette dynamique pandémique montre à quel point la santé ne repose pas uniquement sur les soins médicaux. Cette extension des MIE est accrue par différents facteurs comme l'augmentation des flux humains, animaux et de marchandises ou la dégradation de l'environnement en particulier le réchauffement climatique et la perte de la biodiversité. Dès lors, les liens généraux entre santé et environnement sont à considérer pour un développement durable en allant au-delà des déterminants de la santé présents dans l'environnement physique et en englobant les conséquences, pour la santé, de l'interaction entre les populations et l'ensemble des facteurs environnementaux.

De manière spécifique, les maladies zoonotiques ou maladies d'origine animale constituent une menace sanitaire majeure pour l'homme, qu'il s'agisse d'un agent non identifié antérieurement ou d'un agent déjà identifié mais ayant subi une évolution qui lui permet d'atteindre de nouvelles populations, espèces et aires géographiques. Environ 60 % des maladies humaines peuvent se transmettre de l'humain à l'animal et inversement au rang desquelles la grippe aviaire H5N1 et la grippe H1N1 d'origine porcine, la fièvre hémorragique à virus Ebola, la rage, la tuberculose humaine et animale, la fièvre de la vallée du Rift. Ces maladies, de même que la Résistance aux Antimicrobiens (RAM) constituent de sérieuses menaces pour la santé publique.

Pour détecter, traiter et prévenir efficacement les flambées épidémiques de zoonoses, l'approche « one health » adoptée par l'Organisation Mondiale pour la Santé (OMS) est





particulièrement pertinente. L'approche « Une seule santé » passe par une collaboration multidisciplinaire entre les secteurs pour s'attaquer aux défis touchant les domaines de la santé humaine, de la santé animale et de la santé des écosystèmes. Au total, par-delà les variations temporelles, géographiques et socio-économiques, le concept de « one health » semble bien devoir gagner en importance et en pertinence dans les prochaines années. En revanche, les modes d'organisation et de régulation de cette « santé unique », qu'ils soient volontaires ou « par défaut », seront divers et adaptables. La maîtrise des risques zoonotiques dépendra autant de l'évolution combinée des différents facteurs de risques, que de la réalisation effective des stratégies déployées par les acteurs, entre coopération et isolement.

Le rôle des organisations intergouvernementales, mais aussi celui des bailleurs publics et privés, sera primordial pour maîtriser la situation épidémiologique de certains pays. Cela impliquera une transparence accrue et une coopération internationale renforcée, notamment en matière de recherche. La promotion de l'approche « Une seule santé » figure parmi les priorités de l'USAID pour aider les pays à renforcer leur capacité à prévenir, détecter et répondre aux maladies émergentes et réémergences. Parmi les partenaires techniques de l'USAID, on compte AFROHUN, acronyme de *AFRICA One Health University Network*. AFROHUN, anciennement connu sous l'appellation *One Health Central and Eastern Africa* (OHCEA), regroupe des universités d'Afrique centrale (Cameroun et République Démocratique du Congo), orientale (Ouganda, Rwanda, Ethiopie, Kenya et Tanzanie) et occidentale (Côte d'Ivoire et Sénégal). En collaboration avec un consortium d'universités américaines dirigé par l'université de California Davis et sur financement de l'USAID, AFROHUN met en œuvre le projet One Health Workforce-Next Generation (OHW-NG) pour la période 2020-2024.

AFROHUN-Sénégal, dans sa volonté de promouvoir l'approche « Une seule santé » au Sénégal et dans le milieu de la recherche scientifique, offre dans le cadre de son plan d'action de l'année 2 une opportunité pour soutenir la recherche interdisciplinaire sur les zoonoses, la résistance aux antimicrobiens (RAM), la santé et l'environnement ou toute autre thématique de recherche en relation avec l'approche « une seule santé »,

2. Objectifs

Ce programme compétitif de petites subventions entre dans le cadre de la mise en œuvre du plan de travail annuel de AFROHUN-Sénégal dont l'un des objectifs est d'assurer la formation et de renforcer les capacités des étudiants et des professionnels.

Le but de cette subvention est de promouvoir la recherche interdisciplinaire qui mène au renforcement des capacités de recherche des individus et des institutions pour une meilleure prévention, détection et réponse des maladies. De manière spécifique, il s'agit de favoriser le développement de compétences à la pratique de l'approche « Une seule santé » et l'acquisition de connaissances sur les zoonoses, la RAM ou tout autre domaine connexe à l'approche « Une seule santé ».

3. Éligibilité

- Ces subventions sont ouvertes aux étudiants en master ou en doctorat des universités publiques sénégalaises et aux chercheurs en début de carrière évoluant dans des équipes pluridisciplinaires. Pour les chercheurs juniors, ils doivent avoir obtenu leur Doctorat





depuis deux ans ou moins et être membres d'une équipe de recherche dirigée par un membre du corps professoral ;

- Les demandes doivent être soumises en équipes et mettre en rapport plusieurs disciplines, départements ou facultés ;
- Chaque équipe désignera à titre de superviseur du projet, un membre du corps professoral de l'École Inter-États des Sciences et Médecine Vétérinaire (EISMV), de l'Institut Santé et Développement (ISED) ou de l'Institut des Sciences de l'Environnement (ISE) qui assurera le suivi et la qualité de la recherche. Un chercheur junior peut superviser une équipe autre que la sienne s'il justifie d'une expérience avérée dans l'encadrement de travaux de recherches ;
- L'intégration du genre dans la composition des équipes est une condition obligatoire ;
- Les équipes et leurs membres bénéficiaires de la subvention en 2020 ne sont pas éligibles.

4. Capacités du candidat

Les candidats doivent démontrer :

- d'une expérience ou expertise liée aux zoonoses, la RAM, la santé et l'environnement ou à une autre thématique jugée pertinente et en relation avec l'approche « une seule santé » ;
- d'une bonne capacité à travailler en équipe pluridisciplinaire pour la mise en œuvre du projet ;
- d'une bonne capacité à mener des recherches dans l'un des domaines indiqués ;
- et d'une bonne capacité d'innovation et d'adaptation vu le contexte actuel du COVID-19.

Les partenariats entre chercheurs ayant des domaines d'expertise complémentaires sont fortement encouragés.

5. Processus de sélection

Cette demande de soumission est un processus en deux étapes.

La première étape consiste à présenter une proposition de recherches complète avec un planning de travail. Le Comité de sélection évaluera les propositions et désignera les deux projets retenus à la fin du mois de février 2021. Les critères d'évaluation suivants seront appliqués :

- la pertinence pour le domaine des maladies zoonotiques, de l'AMR, la santé et l'environnement ou d'autres problèmes de santé publiques relevant d'une approche « une seule santé » ;
- la pertinence des objectifs
- la qualité et la faisabilité de la méthodologie de recherche surtout dans ce contexte de COVID-19;
- la capacité du ou des candidat(s) à mener à terme le projet (soit l'expérience ou les compétences pertinentes);
- un énoncé des coûts clairement justifiés;
- un échéancier réaliste du projet (réalisable jusqu'au 31 juillet 2021 au plus tard 31 août au plus tard)
- l'intégration du genre dans les équipes.

Les candidats dont la proposition correspond le mieux aux exigences du programme passeront à la deuxième étape du processus de sélection en vertu de laquelle ils seront invités à signer un contrat de réalisation. Ce contrat demandera de fournir des renseignements plus détaillés



sur la mise en œuvre du projet proposé ainsi que sur la capacité des candidats à mener à bien les travaux proposés dans les délais.

Les candidats sélectionnés participeront, avant le démarrage effectif de leurs activités, à une session d'orientation sur l'approche interdisciplinaire et les méthodes et outils de collecte de données. A la fin de leurs travaux, une formation sur la rédaction scientifique leur sera dispensée afin de leur permettre de valoriser leurs résultats de recherche.

6. Dépenses admissibles

Un budget détaillé des dépenses est exigé dans le cadre de la proposition complète à la première étape du processus de soumission. Toutefois, les activités et dépenses suivantes ne sont pas admissibles au financement :

- la recherche fondamentale ;
- la participation à des conférences, des colloques, des ateliers ;
- les frais de voyage en dehors du pays ;
- les frais divers non-précisés.

7. Valeur de la subvention et obligations des équipes

Deux propositions de recherche seront financées. Le montant maximal qui sera octroyé par projet est de 6000 \$ (six mille dollars américains).

Les fonds seront versés par tranches aux équipes après avoir rempli certaines exigences et signé le contrat. Les exigences comprennent surtout la confirmation de l'approbation par le Comité d'éthique pour la recherche de l'UCAD.

Une fois le projet terminé, les bénéficiaires d'une subvention doivent soumettre un rapport final sur le projet et joindre un rapport financier.

Ils doivent également rédiger, sur la base de leurs résultats de recherche, un article scientifique à publier dans une revue scientifique à comité de lecture. A l'occasion, les récipiendaires pourront être invités à soumettre un poster ou une communication orale dans une conférence nationale ou internationale.

8. Durée de la réalisation des projets

Les projets doivent être complètement réalisés et l'ensemble des livrables déposés à la date du 31 août 2021.

9. Soumission des propositions

Les propositions doivent être rédigées en français. Elles seront transmises par courriel à fatimata.niang@ucad.edu.sn et sdieng@afrohun.org avec la ligne d'objet « Demande de subvention AFROHUN », au plus tard à minuit le dimanche 29 février 2021. Après soumission, un accusé de réception sera envoyé immédiatement ou au plus tard dans les 48h qui suivent.

10. Contenu de la proposition

Les demandes doivent renfermer le contenu suivant :

- **Première page**
 - titre du projet ;
 - le nom des demandeurs en précisant leurs affiliations et leur rôle dans le projet;
 - les références du/de la superviseur (e)
 - un résumé structuré de 250 mots décrivant le projet et sa portée interdisciplinaire.



▪ **Proposition**

La proposition doit compter au plus cinq (5) pages, être à interligne 1.5 et en caractères times new roman, 12 points. Le budget et les références bibliographiques n'entrent pas dans la longueur maximale de cinq pages. La proposition doit comprendre les sections suivantes :

a. Contexte

Cette section présente un examen documentaire et un énoncé de la problématique ou la question de recherche.

b. Méthodes

Cette section doit comprendre l'information sur la méthode de collecte des données, les analyses de données et les participants au projet.

c. Résultats attendus

Description des principaux résultats attendus du projet de recherche

d. Échéancier

Cette section renferme la liste des tâches importantes du projet ainsi que leurs dates d'achèvement.

e. Budget

Il faut fournir les montants et la justification des éléments budgétaires dans un résumé d'une page.

f. Curriculum vitæ

Présenter le curriculum vitæ d'au plus trois pages de chaque étudiant ou jeune chercheur membre de l'équipe.